Informations de base

2000/2336(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
L'innovation dans l'économie et les entreprises, commerce électronique, initiative Go Digital et PME **Subject** 3.45.02 Petites et moyennes entreprises (PME), artisanat 3.45.05 Politique de l'entreprise, commerce électronique, service après-vente, distribution 3.50.04 Innovation	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	RÜBIG Paul (PPE-DE)	07/11/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	ZORBA Myrsini (PSE)	25/01/2001

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/09/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0567	Résumé
15/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

20/06/2001	Vote en commission		Résumé
20/06/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0234/2001	
02/10/2001	Débat en plénière		
03/10/2001	Décision du Parlement	T5-0498/2001	Résumé
03/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		
11/04/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2336(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/13697

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure		B5-0024/2001	18/01/2001	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0234/2001	20/06/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0498/2001 JO C 087 11.04.2002, p. 0061-0144 E	03/10/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0567	20/09/2000	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2000)1564	20/09/2000	
Document annexé à la procédure	COM(2001)0136	13/03/2001	Résumé
Document de suivi	SEC(2002)0566	13/05/2002	Résumé
Document de suivi	COM(2003)0148	27/03/2003	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0468/2000 JO C 253 12.09.2001, p. 0020	04/04/2001	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0940/2001 JO C 260 17.09.2001, p. 0118	12/07/2001	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0036/2002	16/01/2002	

L'innovation dans l'économie et les entreprises, commerce électronique, initiative Go Digital et PME

2000/2336(COS) - 13/05/2002 - Document de suivi

Le présent document de travail des services de la Commission donne un aperçu des actions entreprises à ce jour dans le cadre de l'initiative Go Digital. Il sera suivi d'une communication de la Commission décrivant de manière exhaustive la mise en oeuvre des actions Go Digital et formulant les conclusions qu'il convient d'en tirer sur la base de l'expérience acquise à ce jour, y compris sur le plan politique. Cette communication sera rédigée et présentée au Conseil "Industrie" en mai 2003 pour discussion. D'une manière générale, on peut dire que, jusqu'à présent, des progrès notables ont été accomplis dans la plupart des domaines concernés et que des résultats très prometteurs ont été enregistrés en ce qui concerne la promotion de l'utilisation de l'e-business par les PME, bien qu'il importe de préserver le dynamisme des actions engagées. En outre, compte tenu du contexte économique, l'initiative Go Digital contribue à contrebalancer le pessimisme excessif résultant du ralentissement brutal de l'économie et de la correction qu'ont subie les marchés boursiers au cours des dix-huit derniers mois. En dépit du fléchissement de l'économie, l'adoption et la diffusion de TIC ont joué un rôle fondamental dans la reprise de la croissance de la productivité aux États-Unis ces dernières années. En continuant à promouvoir l'utilisation productive des TIC et du commerce électronique en Europe, l'initiative Go Digital a adressé un message positif aux PME européennes et a aidé celles-ci à fonder leurs anticipations concernant les technologies nouvelles et le commerce électronique sur une attitude réaliste et sur la reconnaissance de leurs avantages potentiels.

L'innovation dans l'économie et les entreprises, commerce électronique, initiative Go Digital et PME

2000/2336(COS) - 13/03/2001 - Document annexé à la procédure

Le troisième objectif du plan d'action eEurope 2002 adopté en juin 2000, "Stimuler l'utilisation de l'Internet", inclut une initiative qui vise à encourager les PME à "passer au numérique". Le plan voit dans les PME un élément majeur pour la réalisation de l'initiative eEurope et il définit également des objectifs spécifiques pour les préparer à cet avènement. En réponse au plan d'action eEurope 2002, la Commission mettra en oeuvre des initiatives spécifiques "GoDigital" visant à: - identifier les principaux obstacles rencontrés par les PME lorsqu'elles se lancent dans le commerce électronique, - proposer des actions spécifiques pour aider les PME à "passer au numérique", en s'inspirant notamment des politiques et des initiatives existantes, - assurer la cohérence entre les diverses politiques et initiatives pour le passage des PME au numérique aux niveaux européen, national, régional et local, et - tirer parti de l'expérience pratique et procéder à une évaluation comparative des performances de diverses stratégies aidant les PME à passer au numérique. L'objectif de la présente communication est de recenser les besoins spécifiques auxquels sont confrontées les PME pour profiter pleinement des avantages offerts par le commerce électronique et de présenter les initiatives spécifiques "GoDigital" que la Commission mettra en oeuvre en 2001. Des mesures supplémentaires seront prises en 2002 et dans les années suivantes. Les priorités de "GoDigital" sont les suivantes : - promouvoir un environnement favorable et les conditions générales requises pour stimuler le commerce électronique et l'esprit d'entreprise, - faciliter l'adoption du commerce électronique, en diffusant au maximum les résultats de recherche et de développement technologique (RDT) et en permettant aux PME de tous les secteurs d'en tirer parti, et - contribuer au développement de connaissances liées aux technologies de l'information et des communications (TIC) en remédiant au manque de savoir-faire lié aux TIC dans les PMEet en recherchant et en développant d'autres compétences pour la nouvelle économie. Pour favoriser l'initiative "GoDigital", la Commission demandera le soutien total et la participation active des États membres, des autorités régionales et du monde de l'entreprise.

L'innovation dans l'économie et les entreprises, commerce électronique, initiative Go Digital et PME

2000/2336(COS) - 03/10/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Paul RÜBIG (PPE-DE, A), par 499 voix pour, 10 contre et 12 abstentions, le Parlement européen reprend, dans les grandes lignes, les propositions exprimées par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement demande, en substance, qu'un soutien soit accordé aux initiatives de la Commission dans le domaine de la recherche orientée vers l'innovation, telle que c'est le cas avec la Zone de Recherche européenne et la proposition relative à un sixième programme cadre de recherche et de développement technologique. La plénière insiste en outre sur le besoin d'un soutien financier et sur la modernisation et l'amélioration de la politique d'innovation en Europe. Il faut faire

davantage pour éliminer les impasses en matière de dissémination et de promotion trop nombreuses de l'innovation en Europe, comparées à ce qui se passe aux États-Unis et au Japon. Le Parlement européen désire également qu'on mette davantage l'accent sur les PME. Des liens étroits entre le monde des affaires et le monde académique devraient être encouragés afin que l'industrie puisse bénéficier de la recherche. La plénière insiste sur la nécessité d'un système éducatif encourageant les hommes comme les femmes à faire de la recherche. En outre, les enseignants et les chercheurs de tous niveaux devraient être encouragés à participer aux activités industrielles afin, notamment, d'éviter la fuite des cerveaux vers d'autres pays et en particulier les États-Unis.

L'innovation dans l'économie et les entreprises, commerce électronique, initiative Go Digital et PME

2000/2336(COS) - 27/03/2003 - Document de suivi

La Commission a présenté une communication faisant état des derniers éléments statistiques disponibles en ce qui concerne l'utilisation des TIC et les activités par voie électronique dans les PME. Le document identifie également les principaux défis qui devront être relevés sur le plan national et sur le plan européen dans le domaine de la cyberactivité en se basant sur les résultats du rapport d'étalonnage des performances des politiques nationales et régionales de promotion de la cyberactivité et sur les initiatives les plus innovatrices dans le domaine de la cyberactivité. L'objectif est de favoriser un changement de politique aux niveaux national et européen en développant un cadre pour les actions futures et en fixant des objectifs mieux ciblés pour répondre aux besoins pratiques rencontrés par les entreprises européennes lors de la transformation de leurs activités. - Au niveau politique, il importe que les objectifs quantitatifs liés aux TIC et à la cyberactivité qui ont été fixés à la suite du processus ouvert de consultation et publiés dans le tableau de bord de la politique des entreprises soient poursuivis et, si nécessaire, réexaminés par les États membres. Dans cette perspective, les défis clés à relever seront les suivants: renforcement des compétences des cadres en matière de cyberactivité, offre de solutions liées au commerce électronique adaptées aux PME, utilisation plus efficace par le PME des applications avancées en matière de cyberactivité. - Au niveau opérationnel, ensuite, les initiatives liées à la cyberactivité en faveur des PME devraient reposer, dans la mesure du possible, sur des objectifs quantitatifs ou qualitatifs clairs afin de permettre de mesurer leurs effets. Pour être efficaces, ces actions devront être suivies avec attention et régulièrement évaluées par les États membres. - Enfin, la multiplication des échanges d'expériences entre les États membres et les régions aurait des effets positifs sur l'efficacité des politiques liées à la cyberactivité. Les États membres sont invités à appuyer l'initiative du réseau européen de soutien aux petites et moyennes entreprises pour la cyberactivité, établi par la Commission dans le cadre du plan d'action eEurope 2005. Ce réseau servira de plate-forme permettant de regrouper les initiatives européennes dans ce domaine en vue de favoriser les échanges d'expériences et de se mettre d'accord, éventuellement, sur des priorités et des objectifs communs pour l'avenir. Dans le prolongement de la présente communication, la Commission préparera, d'ici à la fin de l'année 2004, un rapport sur l'état d'avancement des mesures en faveur du passage des PME à la cyberactivité. Il est également envisagé d'analyser dans quelle mesure la collaboration au sein du réseau européen de soutien aux petites et moyennes entreprises pour la cyberactivité a permis d'exploiter les stratégies considérées comme concluantes.

L'innovation dans l'économie et les entreprises, commerce électronique, initiative Go Digital et PME

2000/2336(COS) - 20/09/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la présente communication vise à définir de vastes lignes directrices permettant de renforcer l'innovation dans l'Union. CONTENU : l'importance de l'innovation a été mise en évidence par le Conseil européen de Lisbonne, qui s'est tenu en mars 2000. En réponse aux défis lancés par la mondialisation et par la nouvelle économie fondée sur la connaissance, le Conseil européen a préconisé l'élaboration d'un programme ambitieux permettant de créer des infrastructures de la connaissance, de favoriser l'innovation et les réformes économiques et de moderniser les systèmes de sécurité sociale et d'éducation. La présente communication examine l'état d'avancement des mesures prises dans l'Union pour stimuler l'innovation dans les entreprises, détermine quelles devraient être les nouvelles priorités et définit des lignes directrices générales pour les quatre prochaines années. Cinq objectifs prioritaires sont proposés pour les mesures des pouvoirs publics visant à encourager la mise en place d'un système efficace de l'innovation au niveau paneuropéen : - assurer la cohérence des politiques d'innovation; - créer un cadre réglementaire favorable à l'innovation; - encourager la création et le développement des entreprises innovantes; - améliorer les interfaces clés du système d'innovation; - évoluer vers une société ouverte à l'innovation. La communication insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts combinés au niveau européen, national et régional. Toutefois, c'est essentiellement au niveau national et régional que les mesures publiques visant à renforcer l'innovation doivent être prises. À cette fin, la Commission formule un certain nombre de recommandations aux États membres : - prendre en compte les "meilleures pratiques" des autres États membres dans les politiques nationales et régionales d'innovation, - veiller à ce que des mécanismes de coordination existent au niveau national et régional ainsi qu'entre les différents services administratifs, - organiser régulièrement un ciblage, un suivi, une évaluation et un audit collégial des programmes nationaux et régionaux de promotion de l'innovation, - promouvoir l'exploitation et le transfert des résultats et encourager les grands instituts publics de recherche à étalonner leurs activités concernant les transferts de technologie et les partenariats avec les entreprises, - poursuivre les efforts visant à créer un environnement législatif, fiscal et financier favorable à la création et au développement de start up, - encourager, au niveau régional, la création et le renforcement de structures et de services de soutien adéquats; stimuler les initiatives afin de créer et de mettre en oeuvre des programmes d'innovation intégrés au niveau régional, - mettre en place des programmes d'enseignement et de formation dans les domaines de l'entrepreneuriat et de la gestion de l'innovation au sein des établissements d'enseignement supérieur et des écoles de commerce, - encourager les universités à accorder une attentionparticulière à la promotion de la diffusion du savoir et des technologies, - inciter les entreprises à investir dans la recherche et à embaucher des chercheurs par des mesures fiscales conformes au traité et faciliter la mise en oeuvre des programmes d'apprentissage tout au long de la vie afin d'améliorer l'assimilation générale des nouvelles technologies et de remédier aux pénuries de savoir-faire, - encourager de vastes débats entre les "parties prenantes" à l'innovation en faisant intervenir les scientifiques, les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics, -stimuler la demande publique d'innovation par des politiques d'achat dynamiques au sein des administrations publiques. La Commission fera

fonction de catalyseur afin de renforcer les mesures et les politiques définies par les États membres en étalonnant la performance et les politiques d'innovation, en contribuant à améliorer le cadre réglementaire et en encourageant la mise en réseau et la diffusion des bonnes pratique au niveau européen.